



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**

**Vendredi 30 juin 2017
A CASTANET TOLOSAN**

Cette Assemblée s'est tenue le Vendredi 30 juin 2017 à CASTANET-TOLOSAN, Salle du Lac.

Elle était présidée par **Monsieur Maurice MARTIN**, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, entouré des membres du Comité Directeur le Président Délégué Monsieur Michel CHARRANÇON, Mesdames Christie CORNUS, Ghyslaine SALDANA, Messieurs Francis ANJOLRAS, Francis ANDREU, Jean Louis Agasse, Jean Bernard BIAU, Sandryk BITON, Jérôme BOSCARI, Raphaël CARRUS, Jean François CHAPPELLIER, Jean Claude COUAILLES, Arnaud DELPAL, Guy GLARIA, Christian GRAS, Claude LACOUR, René LATAPIE, Serge MARTIN, Jean Pierre MASSE, Henri NOEL, Daniel OMEDES, Mario PERES, Bernard PLOMBAT, Jean Claude PRINTANT, Christian SALERES, Jean Marc SENTEIN, Paul Bernard SOUCASSE, Pierre THEVENIN.

Absent excusé : Christophe BOURDIN

Etaient présents et invités :

- **M. Vincent NOLORGUES**, Président délégué de la LFA représentant la FFF.
- **M. Patrick PARIS**, Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Vie Associative représentant le Maire de CASTANET-TOLOSAN.
- **Monsieur Bernard MAQUOY**, Président du club de l'US CASTANET.
- **Madame Marie France CHAUMEIL** représentante de la DRJSCS.

L'Assemblée Générale débute à 20h00

RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'assemblée était ainsi représentée :

- **District de l'ARIEGE**

Effectif : 12 clubs de Ligue représentant 130 voix et 31 clubs de District représentant 123voix, soit 253 voix au total.

Présents : 5 clubs de ligue représentant 55 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 75 voix, soit au total 130 voix pour le District de l'ARIEGE

- **District de l'AUDE**

Effectif : 14 clubs de Ligue représentant 154 voix et 71 clubs de District représentant 361voix, soit 515 voix au total.

Présents : 7 clubs de ligue représentant 100 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 361 voix, soit au total 461 voix pour le District de l'AUDE

- **District de l'AVEYRON**

Effectif : 20 clubs de Ligue représentant 290 voix et 111 clubs de District représentant 472 voix, soit 762 voix au total.

Présents : 17 clubs de ligue représentant 251 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 472 voix, soit au total 723 voix pour le District de l'AVEYRON

- **District du GARD-LOZERE**

Effectif : 26 clubs de Ligue représentant 334 voix et 165 clubs de District représentant 1052 voix, soit 1386 voix au total.

Présents : 16 clubs de ligue représentant 218 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 947 voix, soit au total 1165 voix pour le District du GARD - LOZERE

- **District du GERS**

Effectif : 13 clubs de Ligue représentant 153 voix et 43 clubs de District représentant 202 voix, soit 355 voix au total.

Présents : 8 clubs de ligue représentant 109 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 202 voix, soit au total 311 voix pour le District du GERS

- **District de HAUTE GARONNE**

Effectif : 91 clubs de Ligue représentant 1263 voix et 243 clubs de District représentant 1078 voix, soit 2341 voix au total.

Présents : 56 clubs de ligue représentant 914 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 971 voix, soit au total 1885 voix pour le District de HAUTE GARONNE

- **District des HAUTES PYRENEES**

Effectif : 14 clubs de Ligue représentant 199 voix et 23 clubs de District représentant 141 voix, soit 340 voix au total.

Présents : 11 clubs de ligue représentant 165 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 141 voix, soit au total 306 voix pour le District des HAUTES PYRENEES

- **District de l'HERAULT**

Effectif : 34 clubs de Ligue représentant 582 voix et 143 clubs de District représentant 1097 voix, soit 1679 voix au total.

Présents : 10 clubs de ligue représentant 230 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 1097 voix, soit au total 1327 voix pour le District de l'HERAULT

- **District du LOT**

Effectif : 10 clubs de Ligue représentant 131 voix et 60 clubs de District représentant 271 voix, soit 402 voix au total.

Présents : 9 clubs de ligue représentant 110 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 271 voix, soit au total 381 voix pour le District du LOT

- **District des PYRENEES ORIENTALES**

Effectif : 12 clubs de Ligue représentant 186 voix et 47 clubs de District représentant 369 voix, soit 555 voix au total.

Présents : 3 clubs de ligue représentant 65 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 369 voix, soit au total 434 voix pour le District des PYRENEES ORIENTALES

- **District du TARN**

Effectif : 25 clubs de Ligue représentant 336 voix et 83 clubs de District représentant 429 voix, soit 765 voix au total.

Présents : 18 clubs de ligue représentant 247 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 429 voix, soit au total 676 voix pour le District du TARN

- **District du TARN ET GARONNE**

Effectif : 16 clubs de Ligue représentant 209 voix et 57 clubs de District représentant 371 voix, soit 580 voix au total.

Présents : 12 clubs de ligue représentant 166 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 297 voix, soit au total 463 voix pour le District du TARN ET GARONNE

TOTAL des clubs de Ligue : 287 clubs totalisant 3 962 voix

TOTAL des clubs PRESENTS : 182 clubs totalisant 2 630 voix

TOTAL des Clubs de Districts : 1077 clubs totalisant 5 966 voix

TOTAL des voix détenues par les DELEGATIONS DE VOTE : 5 632 voix (5 Délégués absents)

TOTAL DE VOIX DES INSCRITS : 9 933

TOTAL DES VOIX DE L'ASSEMBLEE : 8 262 VOIX (Soit 83,18% des voix des inscrits)

Monsieur Christophe GENIEZ indique le nombre des voix de l'ASSEMBLEE et souligne que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT DE LA LIGUE M. Maurice MARTIN

Monsieur Maurice MARTIN, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, prend la parole d'une voix troublée par l'émotion en rendant un vibrant hommage à un grand Président de Club et un ami personnel qui vient de disparaître en la personne de Louis NICOLLIN, Président du MONTPELLIER HERAULT Sport Club.

« Mesdames, Messieurs.

Avant d'ouvrir officiellement cette Assemblée Générale, je voudrais vous demander l'autorisation de faire une déclaration liminaire.

Vous connaissez tous les événements d'hier et la disparition de Monsieur Louis NICOLLIN, je ne vais pas y revenir, beaucoup, beaucoup trop peut être l'on fait.

Il me paraissait toutefois inconcevable d'être réunis avec le football comme motif sans avoir une pensée pour cet homme hors du commun dont le football était l'une des passions. Mais pour ceux comme moi qui ont eu la chance de le connaître de très près et depuis très longtemps nous devons bien dire qu'au-delà du football Monsieur Louis NICOLLIN était bien plus en particulier comme chef d'entreprise.

LOULOU, si je peux me permettre de vous adresser la parole une dernière fois ce sera pour vous dire Monsieur Louis NICOLLIN, pour votre œuvre, car votre vie est une œuvre, vous méritez avant tout le RESPECT. Merci »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Monsieur MARTIN passe la parole à Monsieur Michel CHARRANÇON Président Délégué de la Ligue de Football d'OCCITANIE qui accueille les représentants des clubs, les élus, les officiels et les invités.

ALLOCUTION de Monsieur Maurice MARTIN, Président de la LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

La parole est donnée à Monsieur Maurice MARTIN, Président de la Ligue de Football d'Occitanie.

« Mesdames, Messieurs les Elus et Officiels, Monsieur NOLORGUES, Madame CHAUMEIL Représentante de la DRJSCS , Monsieur Patrick PARIS, adjoint au Maire en charge des Sports et de la vie Associative de CASTANET-TOLOSAN, Monsieur Bernard MAQUOY, Président de l'US CASTANET, Mesdames et Messieurs les Membres (ou anciens membres) des instances du football (Districts et Ligue), Mesdames et messieurs les Dirigeants des Clubs et les Délégués des Clubs de Districts mandatés pour les représenter, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi avant toutes choses de vous adresser à toutes et à tous mes chaleureux remerciements pour votre présence à cette Assemblée Générale de la Ligue d'Occitanie.

Merci aux personnalités qui nous font l'honneur de leur présence,

Merci aux officiels des Districts et de la Ligue,

Merci aux représentants des clubs,

Merci aux responsables de l'administration de la Ligue qui se sont investis depuis plusieurs jours pour organiser cette manifestation.

Les Assemblée générales sont entre autres un moyen de rassembler une partie de la famille du football et comme chaque réunion de famille, il y a des absents. La Ligue d'Occitanie a encore payé un lourd tribut cette saison. Pour celles et ceux que nous connaissons, mais aussi pour tous les inconnus de la famille du football disparus cette saison, recueillons nous quelques instants ».

Après un moment de recueillement, le Président Maurice MARTIN reprend la parole

« Je vais me tenir à l'essentiel car une Assemblée Générale est l'occasion de faire un bilan et pour nous à ce jour l'essentiel du bilan est encore devant nous, ce qui ne veut pas dire que l'équipe que vous avez mise en place en janvier est restée inactive, au contraire, mais la tâche est tellement colossale, et soyez rassuré, ce n'est pas que chez nous, c'est pareil dans les autres Ligues et parfois pire.

Le 21 janvier à NARBONNE lors de la création de notre Ligue, je vous disais entre autres « ma préoccupation majeure, ce sera vous, les clubs et je suis bien décidé avec l'équipe qui m'entoure à tout faire en pensant à vous Dirigeants des Clubs pour qui votre tâche qui est la plus noble qui puisse exister, s'occuper des autres, ne soit pas plus difficile que ce qu'elle est maintenant.

Je vous disais aussi que j'apporterai mon concours et mon aide autant que je pourrai et autant qu'ils le voudront aux Présidents des Districts car ce sont eux qui sont le plus souvent au contact des réalités des terrains. Je crois jusqu'à aujourd'hui ne pas avoir failli à mes engagements. Mais ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, à savoir la mise en place de l'ossature de la Ligue, avec les Statuts, le Règlement Intérieur, les Règlements Généraux, le Règlement des terrains, le Règlement des Championnat Seniors pour la Saison 2017/2018 puis à compter de la Saison 2018/2019 n'est qu'une petite partie de notre tâche et c'est pourtant le travail opiniâtre d'une multitude de personnes, Présidents de Districts en tête répartis en groupe de travail qui travaillaient sans compter depuis presque 6 mois et auxquels je veux rendre publiquement hommage.

Alors l'ossature est quasiment en place, reste maintenant, et ce n'est pas le plus facile, à faire fonctionner tout le mécanisme car des habitudes sont en place et changer les habitudes n'est pas toujours aisé, il faut avoir constamment à l'esprit l'intérêt général.

Si certains (certaines) oublient leur égos, si certains (certaines) arrivent à penser que leur voisin d'en face est aussi qualifié, même parfois plus que lui-même, je suis sûr qu'on y arrivera car c'est en travaillant ensemble et non chacun de son côté que l'on avance.

Je suis sûr qu'on y arrivera quand je vois, je l'ai déjà dit, les résultats acquis par les groupes de travail dans les divers domaines à force d'échanges et de travail.

Je suis sûr qu'on y arrivera quand je vois le travail remarquable effectué et l'entente qui règne au niveau administratif que ce soit des Directeurs ou du Personnel, chacun dans leur spécialité. Je voulais d'ailleurs les féliciter et les remercier publiquement.

Alors je le redis, tout sera loin d'être parfait au début. Nous avons mis et mettrons peut être des choses en place que nous serons obligés de modifier par la suite et je compte sur vous, Dirigeants des districts et des Clubs, pour nous faire remonter votre ressenti dans l'intérêt général bien sûr.

Voilà j'en arrive au terme d'une intervention que je ne voulais pas trop longue. Ma conclusion sera de vous souhaiter une bonne Assemblée Générale, une bonne saison 2017/2018, bien sûr, mais au-delà de ça, car il n'y a pas que le football dans la vie, vous souhaiter de tout cœur ce qu'il y a de plus important, une excellente santé et d'obtenir vous et vos proches autant et même plus de bonheur que vous n'en espérez. Je vous remercie. »

ALLOCUTION de Monsieur PATRICK PARIS – Adjoint au Maire chargé des Sports

La parole est ensuite donnée à monsieur Patrick PARIS, Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Vie Associative de CASTANET-TOLOSAN.

« Bonjour, recevoir la ligue de Football d'Occitanie pour une réunion aussi importante est un honneur et un privilège pour la ville de CASTANET TOLOSAN et c'est avec grand plaisir que nous mettons à votre disposition cette salle du lac .

Parmi les quatre-vingt associations présentes dans notre ville, une vingtaine de disciplines sportives sont pratiqués. Parmi ces associations, sept évoluent au niveau national et trois ont été champion de France par équipe. La qualité des équipements mis à disposition, est primordiale pour évoluer à ce niveau. Je souhaiterai associer à cette soirée le club de foot de CASTANET qui vient de fêter ses 80 printemps. L'union sportive Castanéenne est une grande dame (sa longévité, son histoire et son palmarès).

Cette association qui a été une des premières sur la commune, est dirigée de main de maître par son président Bernard MAQUOY et son équipe dirigeante .Un comité directeur sérieux, compétent et efficace, dont la richesse de nos échanges et la rigueur financière mise en place en témoignent. Les actions en faveur des jeunes démontrent la volonté de formation. (Meilleur club de jeunes de la ligue Midi Pyrénées en 2004, obtention en 2006 du label excellence de la Fédération seulement atteint par une quinzaine de clubs sur la région). Notre ville de CASTANET TOLOSAN démontre une dynamique associative et sportive au travers de tous les bénévoles.

Véritable socle du mouvement associatif français, le bénévolat est aujourd'hui en perte de vitesse. A l'image de la société, plus individualiste, les gens donnent moins de leur temps et de façon plus épisodique. Alors se pose la question de la gestion des structures associatives et notamment des clubs de football. Recrutement, valorisation, reconnaissance, les problèmes ne manquent pas. Et pourtant des milliers de bénévoles licenciés passent leur temps libre dans les clubs de football .Mais aujourd'hui, cela ne suffit plus ! Les clubs ont besoin de personnes compétentes et spécialisées. Heureusement, des solutions existent pour endiguer et répondre à ce phénomène, la ligue de Football d'Occitanie est là pour en témoigner. Je vous remercie. »

ALLOCUTION de Monsieur BERNARD MAQUOY, Président de l'US CASTANEENNE

La parole est donnée à Monsieur Bernard MAQUOY, Président du club de l'US CASTANEENNE.

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs membres du Comité de Direction
Mesdames Messieurs les présidents ou autres représentants des clubs de la Ligue d'Occitanie, bienvenue à CASTANET-TOLOSAN pour cette Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire qui va sceller le sort des équipes de Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées à partir de la saison 2018-2019. Merci d'avoir choisi notre Commune et notre Club quasiment au croisement et au cœur de l'Occitanie. Cette région est vaste et diverse, avec des spécificités et des différences propres, il vous appartient donc de créer les liens nécessaires afin que les clubs se sentent unis sous la même entité.

Il faut voir ce rapprochement comme une chance, une opportunité de tisser et créer des échanges nouveaux, sous des horizons nouveaux et au-delà des compétitions.

Après une année de travail commun consacré à la préparation de la fusion, celle-ci est maintenant en marche et son comité de Direction va présider pendant 4 ans à la gestion du football dans le seul intérêt de celui-ci.

On imagine dans les clubs que ce travail a fait l'objet de transactions et d'arbitrages entre les anciennes Ligues sur les questions juridiques, sportives et financières.

En ce qui concerne les compétitions, les clubs engagés en Championnats Nationaux sont les premiers concernés par la réforme et ce dès les prochains championnats. Les dernières annonces de reconduction du fonctionnement actuel vont dans le bon sens, mais je pense à tous ceux qui dans leur Club et au travers de leur projet sportif préparent leurs futures accessions. Il faudra pérenniser ces mesures pour à minima du moyen terme afin de garder les lisibilités budgétaires dignes de ce nom.

Sur les tarifs appliqués aux clubs, on ne connaît encore pas tout, mais on constate d'ores et déjà dans notre secteur « Ouest » une augmentation sur les licences et surtout sur la taxe de changement de club, mal ressentie par les licenciés.

L'engagement de la Région Occitanie en termes d'accompagnement mérite à ce jour d'être validé et dans quelles conditions ? A hauteur de celles dispensées jusqu'à présent par la Région Midi Pyrénées ? En conclusion, un travail collectif vous attend. Nous Clubs, je pense, sommes à vos côtés afin de faire progresser le football et nos structures.

Un clin d'œil personnel à Messieurs André LUCAS et Michel DURAND aujourd'hui retirés des affaires et avec qui j'ai eu plaisir à travailler.

A vous tous, Elus, Présidents, dirigeants, bénévoles je vous souhaite d'abord de bonnes vacances et ensuite une bonne et belle saison.

Monsieur le Président, Bonne assemblée générale »

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JANVIER 2017

Monsieur Christophe GENIEZ prend la parole pour présenter au vote l'approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2017 qui s'est déroulée à NARBONNE.

Au préalable, il est procédé à un vote blanc pour vérifier le bon fonctionnement de la procédure de votre informatique

Ensuite il est procédé au premier vote :

- **Approuvez-vous le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2017 ?**

Résultat du vote :

POUR 7608 voix (93,81%) CONTRE 87 voix (1,07%) ABSTENTION 415 VOIX (5,12%)

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2017 est adopté

Après ce premier vote, Monsieur GENIEZ indique l'**Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATIONS DU DISTRICT GARD - LOZERE

La parole est donnée à Monsieur Francis ANJOLRAS qui apporte les précisions sur la modification à venir.

Monsieur Francis ANJOLRAS indique qu'en raison de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale des Régions) qui indique en substance un département = un district, le District GARD-LOZERE va être amené à se subdiviser et laisser place à un District du GARD et un District de la LOZERE. Cette modification ne prendra pleinement effet que lors d'une prochaine Assemblée Fédérale qui votera cette partition, sous réserve de validation par l'AG FFF. Il indique que les nouveaux statuts de ces deux Districts étaient portés à la connaissance de l'Assemblée par affichage sur le site de la Ligue de football d'Occitanie.

Monsieur ANJOLRAS indique que cette division administrative n'empêche pas ces deux districts de rester dans la même configuration pour leurs championnats.

Après ces explications il est procédé à un deuxième vote :

- **Approuvez-vous les modifications apportées aux statuts des Districts du Gard et de la LOZERE**

Résultats du vote :

POUR 7331 voix (90,05%) CONTRE 263 voix (3,23%) ABSTENTION 547 voix (6,72%)

Les nouveaux statuts des Districts du GARD et de la LOZERE sont adoptés sous réserve de validation par l'Assemblée Fédérale de la FFF

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE DE FOOTBALL d'OCCITANIE

La parole est donnée au secrétaire Général, Monsieur Pierre THEVENIN, qui indique pourquoi il est nécessaire de modifier les statuts.

Compte tenu de l'application de la loi « NOTRe » et du vote précédent, les Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie doivent être modifiés en conséquence. Elle sera désormais composée de 13 Districts au lieu de 12 précédemment. Dans les Statuts de la Ligue, les changements interviennent à l'article 6 avec la différenciation des deux Districts GARD et LOZERE, ainsi qu'à l'article 13 – alinéa 3, où il y aura maintenant 13 Présidents de Districts.

Ces changements ne prendront effet pleinement que lorsque le vote sera présenté en Assemblée générale de la FFF. M. THEVENIN indique que la proposition des nouveaux statuts modifiés de ces Districts étaient portés à la connaissance de l'Assemblée par affichage sur le site de la Ligue de football d'Occitanie.

Après ces explications, Monsieur GENIEZ propose dans un troisième vote l'adoption de ces nouveaux statuts :

- **Approuvez-vous les modifications apportées aux statuts de la Ligue de Football d'Occitanie :**

Résultats du vote :

POUR 7563 voix (91,67%) CONTRE 354 voix (4,29%) ABSTENTION 333 voix (4,04%)

Les nouveaux statuts de la Ligue de Football d'Occitanie sont adoptés

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE DE FOOTBALL d'OCCITANIE

La parole est de nouveau donnée au secrétaire Général, Monsieur Pierre THEVENIN, qui présente le Règlement Intérieur de la Ligue de Football d'Occitanie. Ce règlement était disponible à l'affichage sur le site de la Ligue.

Ce règlement établi par le Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie définit :

- Les droits et obligations des clubs membres
- Les droits et obligations des membres individuels
- L'organisation de la Ligue et son fonctionnement
- Les attributions du comité de Direction
- Les Commissions régionales
- La Composition et le fonctionnement de l'Assemblée générale

Après cette présentation succincte, aucune question dans la salle relative au règlement intérieur

Monsieur GENIEZ propose dans un quatrième vote l'adoption du Règlement intérieur :

- **Approuvez-vous le Règlement intérieur de la Ligue de Football d'Occitanie :**

Résultats du vote :

POUR 7217 voix (87,69%) CONTRE 443 voix (5,38%) ABSTENTION 570 voix (6,93%)

Le Règlement intérieur de la Ligue de Football d'Occitanie est adopté

Après ce quatrième vote, Monsieur Christophe GENIEZ indique le retour à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PRESENTATION DES FUTURS CHAMPIONNATS DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

La parole est maintenant donnée à Monsieur Jean Claude COUAILLES, Président du District de la Haute Garonne qui présente la nouvelle pyramide des championnats régionaux Seniors pour la saison 2018-2019.

Il indique que les championnats des deux secteurs (Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées) restent en l'état, à l'exception de la cotation qui est ainsi : Victoire 3points ; Nul 1 point ; Défaite 0 point, Match perdu par forfait ou pénalité -1 point.

Le seul changement qui intervient est la réforme du CFA2 qui devient le National 3, une poule formée exclusivement des clubs d'Occitanie et gérée entièrement par la Ligue de football d'Occitanie d'après un calendrier établi par la FFF.

Ensuite la réforme régionale est expliquée en rappelant les contraintes imposées : limitation à 3 niveaux au maximum en Régional et le nombre d'équipes composant ces niveaux doit être voisin de 10% du nombre des équipes engagées dans la Ligue (soit 1630 équipes en fin de saison).

Le groupe de travail sur les compétitions Senior est présenté avec Comme responsable Monsieur Jean Claude COUAILLES : Madame Ghyslaine SALDANA, Messieurs Jean Claude PRINTANT, Arnaud DELPAL, Claude MALLA, Guy GLARIA, Marco SENTAIN, Christian GRAS, André LUCAS, Jean Bernard BIAU, Pierre THEVENIN, Philippe DUMAS, Yvan DAVID, Olivier DAURIOS, Robert GADEA. 7 réunions de travail ont été menées de fin février à début mai.

Les travaux ont été présentés une première fois en bureau de Ligue le 11 mars, puis en Comité Directeur le 28 mars pour les championnats et en Comité Directeur le 7 juin pour les règlements des compétitions finalisés.

Ensuite il a été présenté l'état des lieux de l'existant puis la pyramide des futures compétitions avec 1 poule N3 à 14 clubs, 3 poules R1 à 12 clubs, 4 poules R2 à 12 clubs et 8 poules R3 à 12 clubs ce qui fait un total de 180 équipes.

Puis le passage de la saison sportive 2017/2018 à la saison 2018/2019, avec une montée en National 3 par secteur et une montée supplémentaire (le meilleur second), une descente par secteur en R2. Les poules R1 seront complétées par les 3 descentes de National 3, 3 montée de DHR pour le secteur est et 7 montée de DHR pour le secteur Ouest.

Le passage de la DHR au R2 s'effectuera ainsi : 3 descentes de DHR en R3 pour le secteur Ouest et 14 descentes de DHR en R3 pour le secteur est. Les poules R2 seront complétées par les 2 descentes de DH (une par secteur) les 9 montées de PH du secteur Ouest et les 4 montées de PHA du secteur Est.

Le passage de PH à R3 s'effectuera ainsi : hormis les 9 montées de PH en R2, il y aura 4 descentes de PH en D1 pour le secteur Ouest. Les poules R3 seront complétées par 25 montées de PL et 3 descentes de DHR pour le secteur Ouest, 14 descentes de DHR et 3 montées pour les districts de L'HERAULT et du GARD-LOZERE et 2 montées pour les districts de l'AUDE et des PYRENEES ORIENTALES pour le secteur Est. Le niveau R3 sera complété par 9 montées des poules d'Excellence des districts du secteur Ouest.

Après ces explications présentées par Monsieur Jean Claude COUAILLES, il n'y a aucune question dans l'assemblée.

Monsieur GENIEZ propose dans un cinquième vote l'adoption de la pyramide des compétitions régionales de la LFO :

- **Approuvez-vous la Pyramide des compétitions et le passage de la saison 2017/2018 à la saison 2018/2019 de la Ligue de Football d'Occitanie :**

Résultats du vote :

POUR 7243 voix (89,01%) CONTRE 640 voix (7,87%) ABSTENTION 254 voix (3,12%)

La Pyramide des compétitions et le passage de la saison 2017/2018 à la saison 2018/2019 de la Ligue de Football d'Occitanie sont adoptés

PRESENTATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS DE LA L.F.O.

Monsieur Jean Claude COUAILLES reprend à nouveau la parole pour présenter les règlements des championnats seniors.

Il y est fait mention des obligations par niveaux des championnats en terme de qualification des entraîneurs et des obligations au regard du label jeunes, ainsi que les engagements obligatoires en Coupe de France, en équipe réserve et en équipes de jeunes. Les clubs seront accompagnés dans leur besoin dans les deux prochaines saisons, mais au terme de la saison 2019/2020, les équipes des clubs qui ne respectant pas ces obligations seront rétrogradés au niveau immédiatement inférieur, sanction qui pourra s'ajouter à une éventuelle sanction sportive de fin de saison.

Il est ensuite indiqué les règles de départage pour établir le classement dans le groupe ou dans la division et celles permettant les accessions et descentes supplémentaires.

Il est donné des informations sur les jours et horaires des rencontres de manière générale, ainsi que les dispositions particulières en terme de classement des terrains eu égard au niveau de la compétition régionale dans lequel évolue l'équipe. Enfin il est donné les modalités de calcul du challenge du Fair-Play.

A la suite de la présentation une intervention s'est fait jour dans la salle mettant en cause les contraintes des obligations pour les clubs beaucoup trop contraignantes. Il leur est répondu que les

clubs disposent de deux années pleines pour se mettre à jour des obligations qui leur incombent. Il leur est indiqué également que c'est un choix volontariste afin d'aller vers des clubs régionaux mieux structurés.

Monsieur GENIEZ propose dans un sixième vote l'adoption des règlements des compétitions senior régionales de la LFO :

- **Approuvez-vous les règlements des championnats seniors de la Ligue de Football d'Occitanie :**

Résultats du vote :

POUR 5571 voix (67,59%) CONTRE 1862 voix (22,59%) ABSTENTION 809 voix (9,82%)

Les règlements des compétitions seniors de la Ligue de Football d'Occitanie sont adoptés

REGLEMENTS GENERAUX DE LA LIGUE DE FOOTBALL d'OCCITANIE

Précisions :

Les règlements généraux de la LFO ne sont que la transposition des règlements généraux de la FFF à la LFO.

En cas de disposition contraire aux règlements généraux de la FFF ou des statuts et du règlement intérieur de la LFO, ce serait ces derniers qui seraient applicables.

La parole est donnée au secrétaire Général, Monsieur Pierre THEVENIN, qui présente les nouveaux Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie, déclinés eux-mêmes des Règlements Généraux de la FFF.

Il désire attirer l'attention sur quelques points particuliers ou changements nouveaux :

- La validité du certificat médical pour trois saisons sous certaines conditions
- Il n'y aura plus d'impression des licences joueurs et Dirigeants. Elles seront consultables sur la FMI ou sur Foot Compagnon.
- L'article 129 qui définit la responsabilité des clubs recevant et visiteur est maintenant transféré dans l'annexe 2 du Règlement disciplinaire.
- L'article 153 définit la participation des joueurs U20 en compétition U19 : 5 joueurs maximum excepté en premier niveau de Ligue, la DH (ou R1)
- L'article 159 uniformise les pratiques masculines et féminines et demande un minimum de 8 joueurs ou joueuses pour commencer la partie ou la continuer.
- L'annexe 2 du Règlement disciplinaire est plus étoffée et détaillée. Elle regroupe ainsi l'ancien article 129 qui est transféré à cet endroit. Il est également important de noter que pour raccourcir les délais de procédure :
 - o Les délais de convocation en Commission de Discipline ou d'Appel sont réduits à 7 jours au lieu de 15 jours précédemment.
 - o Les suspensions égales ou inférieures à 6 matchs peuvent maintenant être notifiées sur Footclubs et sur l'espace personnel du licencié.
 - o Les suspensions supérieures à 6 matchs peuvent maintenant être notifiées par courrier électronique avec AR ou courrier postal avec AR.
 - o Enfin le délai d'Appel pour les intéressés est rapporté à 7 jours après publication de la décision, au lieu de 10 jours actuellement.

Il est alors demandé à l'Assemblée s'il y a des questions : Monsieur DESSENS intervient et demande pourquoi l'annexe 5 des Dispositions financières était enlevée des Règlements Généraux et pourquoi il n'y avait pas de budget prévisionnel présenté à l'Assemblée?

L'annexe financière était du ressort et de la décision du seul Comité Directeur et n'avait pas à être inséré dans les Règlements Généraux qui seront mis au vote de l'Assemblée générale (article 13.1 du Règlement Intérieur). Mais elle sera portée ultérieurement à la connaissance des clubs.

Après ces explications, Monsieur GENIEZ propose dans un septième vote l'adoption de ces Règlements généraux de la LFO :

- **Approuvez-vous les Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie :**

Résultats du vote :

POUR 5617 voix (68,59%) CONTRE 1409 voix (17,21%) ABSTENTION 1163 voix (14,2%)

Les Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie sont adoptés

INTERVENTION de Madame Marie-France CHAUMEIL, représentante de la DRJSCS

Madame CHAUMEIL excuse l'absence du DRJSCS Monsieur Pascal ETIENNE et remercie le Président pour cette invitation de la DRJSCS à l'Assemblée générale. Elle salue les représentants officiels de la fédération, du mouvement sportif et des collectivités territoriales avec qui le partenariat de l'Etat s'est noué autour de la question sportive dans le respect des compétences propres à chacun, et dans l'action commune au profit du sport et dans le cadre d'une gouvernance partagée

Elle fait part du travail en cours porté par la DRJSCS en partenariat étroit avec le conseil Régional et bien sûr le mouvement sportif afin de proposer une stratégie de développement du sport en Occitanie

Madame CHAUMEIL fait part de sa satisfaction et du plaisir d'avoir pu partager ce moment fort de la vie associative de la Ligue d'Occitanie et ses clubs et elle souligne la qualité des résultats obtenus. Elle salue le travail accompli et notamment la mise en œuvre des étapes liées à la fusion de deux anciennes ligues Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

Elle insiste sur la démarche exemplaire de concertation engagée par le Président et son équipe qui a permis d'associer les différents niveaux territoriaux (ligues, districts, comités départementaux, clubs) ce qui a permis la richesse des travaux et l'expression de chacun.

Elle souligne les bons résultats sportifs des équipes des clubs et des sélections grâce à l'encadrement des éducateurs sportifs, des arbitres et officiels et des dirigeants bénévoles.

Concernant l'accompagnement de l'Etat elle souligne le contexte ministériel qui a évolué en 2017 avec une Ministre de plein exercice et une Ministre « sportive »

- Le CNDS 2017 a maintenu les orientations prioritaires de 2016 qui s'inscrivent dans le cadre du plan de développement territorial de la ligue d'Occitanie
- Le développement de la pratique féminine
- La professionnalisation en passant par le groupement d'employeurs, et l'utilisation des dispositifs d'aide à l'emploi permettant aux clubs de monter en puissance
- Le sport comme facteur de santé et de bien être
- La formation des éducateurs, des arbitres et officiels et des dirigeants bénévoles
- Le sport vecteur d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale
- Les directives 2018 du CNDS seront connues en fin d'année et impactées par la désignation de la ville organisatrice des JO et JP en 2024 le 13 septembre prochain.

Elle souligne également le travail des membres de l'équipe technique Régionale ainsi que celui des 4 cadres d'Etat.

En conclusion, Madame CHAUMEIL remercie le Président et ses équipes pour leur investissement et à travers leur personne l'ensemble des bénévoles qui ne comptent pas leur temps mis au profit du collectif et du développement du football dans le respect des valeurs éthiques.

INTERVENTION de Monsieur VINCENT NOLORGUES Président Délégué de la LFA

Monsieur Vincent NOLORGUES Président Délégué de la LFA intervient pour présenter les grandes lignes de la Ligue du Football Amateur

Il nous donne le détail des ressources de la FFF (224.6 M€) et l'utilisation de celles –ci :

- 31% pour le football amateur
- 35 % pour le football élite
- 16 % pour les frais de personnel
- 10 % pour les frais de fonctionnement
- 5 % pour la Coupe de France
- 3 % pour la dotation CDF et L1 & L2

La Ligue du Football Amateur comprend un bureau exécutif composé de 9 membres plus 3 membres de droit (1 membre représentant le collège des présidents de Ligues, 1 membre représentant le collège des présidents de districts, 1 membre représentant le collège des autres acteurs : arbitres, éducateurs, représentant des clubs nationaux)

D'un point de vue juridique, la Ligue du Football Amateur est une direction fédérale qui n'est pas distincte juridiquement de la FFF. Elle n'est pas réduite à cette seule considération juridique puisqu'elle est dotée d'une gouvernance politique, le BELFA élu par les Ligues et les Districts. La LFA est chargée de missions par essence politique et dispose d'un budget dédié.

La politique en direction du football amateur est proposée par le BELFA : le COMEX étudie les décisions du BELFA dont la validation quasi constante confirme de fait la délégation en matière de gestion du football amateur.

Les actions conduites par la LFA concernent l'animation et le développement du Football Amateur en apportant :

- des aides aux instances de proximité des Ligues et Districts (aides au fonctionnement et à l'emploi, aides à la mise en place des actions fédérales, aides à la mise en place d'actions régionales)
- des aides directes aux clubs et collectivités locales (Emploi et Formations, Aides aux infrastructures, Transport achat de véhicules : FAFA, clubs des championnats nationaux)

La Ligue du football Amateur se charge du déploiement des grandes orientations du football auprès des Ligues et Districts (nouvelle pratique, football féminin, éducation et citoyenneté, développement du bénévolat)

L'investissement dans le football amateur se décompose de la façon suivante (22 M€ pour l'aide aux clubs et collectivités, 13.5 M€ pour l'aide au fonctionnement et à la structuration des ligues et districts et des pôles espoirs, 12.5 M€ pour l'aide aux clubs nationaux, 7.8 M€ pour l'aide aux projets dont les contrats d'objectifs, 7.5 M€ pour l'aide à l'emploi pour les Ligues et Districts, 5.5 M€ pour l'arbitrage des compétitions nationales ; soit 68.8 M€ au total)

La LFA met en valeur le football amateur au travers de la gestion d'évènements (FFF tour, Journée nationale des débutants, rentrée du foot, Journée des bénévoles, festival U13, National Beach Soccer)

Le mandat FFF / LFA est marqué par des enjeux forts d'évolution du football (Poursuite du développement des nouvelles pratiques, féminisation des joueuses dirigeantes et arbitres, adaptation des investissements monde rural quartiers sensibles outre-mer, renforcement de l'arbitrage amateur, soutien aux clubs labellisés avec une simplification des textes et des équipements à moindre couts, réussite des 2 coupes du Monde Féminines en 2018 & 2019, et bien sûr des succès des équipes de France .

La prochaine saison doit être marquée par la mise en place de simplifications importantes (demande licence par internet, dématérialisation du support de la licence, modification du certificat médical)

Pour finir, Mr NOLORGUES nous rappelle les grands évènements à venir (Coupe du Monde en RUSSIE pour 2018, Coupe du Monde des U20 pour 2018, Coupe du Monde Féminine en France pour 2019)

L'Assemblée Générale prend fin à 22h45.

Maurice MARTIN

Président de la Ligue de Football d'Occitanie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by 'artin'.

Pierre THEVENIN

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'Thevenin'.